



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4431

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour ses actions complémentaires 2014 - Convention 2014

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4431**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour ses actions complémentaires 2014 - Convention 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence "tourisme" a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1er janvier 2010.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, un office du tourisme intercommunal a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009. Ses missions sont l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale, la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques et le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

Par délibération séparée du Conseil du 13 janvier 2014, il a été proposé d'attribuer à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon une subvention de 4 459 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2014.

Le développement du tourisme d'agrément représente un enjeu de premier plan pour l'agglomération lyonnaise, d'une part, pour permettre de lisser l'activité hôtelière pendant les week-ends et les vacances scolaires et, d'autre part, pour renforcer la notoriété et l'attractivité de Lyon et participer ainsi à attirer des manifestations professionnelles, mais aussi des entreprises et des étudiants sur le territoire.

La perception de la taxe de séjour en 2012 et les estimations de perception en 2013 représentent un montant de recettes de la taxe de séjour supérieur au montant collecté en 2011 (2011 : 4,1 M€ ; 2012 : 4,7 M€ ; prévision 2013 : environ 4,7 M€). Comme en 2012 et 2013, il est proposé qu'une partie du produit additionnel de la taxe de séjour soit reversée à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour renforcer les actions de développement touristique, dans la continuité et en cohérence avec les actions complémentaires de promotion auprès du grand public initiées en 2013. En effet, afin de franchir un cap permettant de positionner Lyon en tant que destination touristique de court séjour urbain qui compte en Europe, il est nécessaire de renforcer la promotion touristique de la destination.

Actions complémentaires de promotion auprès du grand public

Dans cette perspective, et en cohérence avec les actions développées en 2013, l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon propose de renforcer son programme d'actions annuel dédié au tourisme d'agrément par de nouvelles actions de promotion et de communication en capitalisant sur la thématique "gastronomie" notamment avec le déploiement de l'opération "Chef Factory" soutenue par un dispositif d'achats d'espaces publicitaires.

Il est ainsi proposé de verser une subvention complémentaire, d'un montant de 580 000 €, à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, pour la réalisation, au cours de l'année 2014, des nouvelles actions de promotion et de communication proposées par l'association.

Ces actions feront l'objet d'une évaluation dans le cadre du bilan financier et technique.

Les modalités de versement de la subvention complémentaire d'un montant de 580 000 € sont les suivantes :

- 80 % de la subvention seront versés dans le mois suivant la réception par la Communauté urbaine de la demande d'acompte,
- 20 % de la subvention après réalisation des actions et dans le mois suivant la fourniture par l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon d'un bilan financier et technique de ces actions incluant une analyse de l'impact sur les visites du site internet de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pendant les périodes concernées par les actions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les actions complémentaires 2014 de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon annexé à la convention,
- b) - l'attribution d'une subvention de 580 000 € à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour ces actions complémentaires en l'exercice 2014,
- c) - la convention 2014 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante à la subvention d'un montant de 580 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 95 - opération n° 0P04O2080.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.